

- **Décide la création** de la voie libellée et les numéros de voirie suivants :

- **Chemin du Petit Breil**
- Numéros : 842, 708, 765

- **Décide de modifier** l'adresse des lieux-dits existants par cette nouvelle voie et numérotation comme indiqué ci-dessous, et conformes à la cartographie jointe en annexe.

Ancienne VOIE	Nouveau N°	Nouvelle VOIE
LIEU DIT LE PETIT BREIL	842	Chemin du Petit Breil
LIEU DIT LE PETIT BREIL	708	Chemin du Petit Breil
LIEU DIT LE PETIT BREIL	765	Chemin du Petit Breil

